



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Lot-et-Garonne



« Division des ressources  
humaines »

A/s par : Mme Stéphanie PUJOS

Téléphone :  
05.53.67.70.16

Fax :  
05.53.67.70.70

Mél :  
[stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr](mailto:stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr)

23, rue Roland Goumy  
47916 AGEN CEDEX 9  
CS 10001

Agen, le 23 Septembre 2019

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale,

à  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

S/C de mesdames et messieurs les IEN

**Objet :** Procédure relative à la déclaration individuelle d'intention de grève.

**Réf :** Loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

**PJ :** formulaire « enseignants »

Le présent courrier vise à rappeler les procédures de déclarations préalables prévues par la loi.

Tout enseignant d'une école élémentaire et maternelle est tenu de déclarer à l'inspecteur d'académie, **au moins 48 heures à l'avance, dont un jour ouvré,** son intention de prendre part à la grève.

L'inspecteur d'académie communique sans délai au maire de la commune où est situé l'établissement le pourcentage prévisionnel des grévistes par école.

En conséquence, lors d'un mouvement de grève et afin de communiquer aux maires le taux prévisionnel de grévistes, il est indispensable que les enseignants transmettent leur déclaration d'intention de grève au service RH de la DSDEN47, dans les délais réglementaires.

Vous voudrez bien distribuer aux enseignants rattachés à votre école le formulaire ci-joint « enseignant ». Celui-ci devra être retourné individuellement par chaque enseignant concerné également **48 heures avant le début de la grève, et exclusivement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne :**

A l'adresse électronique : [ce.ia47-per@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia47-per@ac-bordeaux.fr)

Courrier postal : Direction des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
DRH (déclaration d'intention de grève)  
23 rue Roland Goumy  
47916 AGEN cedex 9  
CS 10001

**J'attire votre attention sur le fait qu'une personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée conformément à la procédure décrite dans cette note, encourrait une sanction disciplinaire.**

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice, et par délégation,  
L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale

**Signé**

Dominique POGGIOLI